

**Martine FAURE**  
*Députée de la Gironde*

Paris, le 27 novembre 2009

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

De nombreux maires m'ont transmis des motions contre la réforme territoriale proposée par le Gouvernement et ont souhaité connaître ma position sur ce dossier important.

Tout d'abord, je tiens à vous faire part des dispositions relatives à la suppression de la taxe professionnelle adoptées à l'Assemblée nationale lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2010. Cette mesure, associée à la future réforme des collectivités territoriales aux visées centralisatrices, menace la démocratie locale en privant votre commune des ressources indispensables à son action.

L'actuelle taxe professionnelle devrait être remplacée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, par la contribution économique territoriale (CET). Trois aspects de ce dispositif sont particulièrement contestables :

1. **L'autonomie fiscale des communes est fragilisée.** Même s'il est prévu d'affecter 20 % de la cotisation complémentaire (CC) sur la valeur ajoutée au bloc communal, l'entrée du barème retenue par la majorité UMP limite grandement la portée de cette territorialisation. En effet, seules les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 euros seront imposées et en réalité, grâce aux abattements prévus, les entreprises pourront échapper à la CC jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ! Cela réduit ainsi considérablement l'assiette. Par ailleurs, l'imposition au taux de 1,5 % ne concerne que les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros qui ne sont pas nombreuses sur la 9<sup>e</sup> circonscription !...
2. **L'État ne s'est engagé à compenser la perte de recettes de taxe professionnelle que pour l'année 2010** mais cette compensation se fera à partir des bases théoriques des taux votés en 2008 et non pas en 2009, ce qui représentera un manque à gagner de 800 millions d'euros. Les années suivantes, les dotations seront figées et ne progresseront pas, rendant ainsi les collectivités toujours plus dépendantes de l'État.
3. **L'absence de péréquation pour le bloc communal fait peser un risque très grave sur les communes les moins favorisées.** En effet, rien n'est prévu pour les communes, contrairement aux régions et départements (deux fonds nationaux sont créés grâce au travail en Commission des finances). Sans nouveau mécanisme de compensation, le Gouvernement ne respecte pas le principe d'égalité auquel nous sommes collectivement si attachés.

Cette réforme est néfaste pour les ménages, soit parce que les collectivités se tourneront vers eux pour maintenir leurs recettes, soit parce qu'elles seront contraintes d'affaiblir le niveau des prestations et des services rendus à leurs populations.

.../...

Ce passage en force du Gouvernement incarne une forme de mépris à l'égard des élus locaux, tout comme la stigmatisation méthodique des collectivités territoriales – à visée purement électoraliste – qui sert de toile de fond à la future réforme des territoires.

Les lois proposées mettent en danger les acquis positifs de la décentralisation sans offrir d'avancées réelles en faveur d'un surcroît de démocratie et d'efficacité. Elles se traduiront par :

- une aggravation de la situation financière des collectivités territoriales déjà sous le coup de transferts de charges peu ou pas compensés par l'État alors qu'elles assurent près de 75 % des investissements publics ;
- un recul des libertés locales dû à la suppression de la clause dite de « compétence générale » qui remet en cause la solidarité territoriale, notamment en zone rurale, en faisant reposer l'intégralité de la charge sur les communes ;
- une manipulation électorale à travers l'instauration d'un mode de scrutin contraire à la tradition démocratique française, le redécoupage général du territoire et la création d'un « conseiller territorial » cumulant les mandats de conseiller régional et conseiller général.

Face à cette régression, j'ai décidé avec mes collègues socialistes de refuser le projet présenté par le Gouvernement et de m'associer à une réforme alternative fondée sur une triple exigence : consolider la décentralisation, approfondir la démocratie et rétablir la justice et l'égalité territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Martine FAURE